



Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230601-DELIB_2023_098-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 01 juin 2023 à 18 heures

Date de Convocation 25 mai 2023

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 01 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Alain CHMIEL À Jean-Luc MICHEL, Gérard PÉDRINI À Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC À Henri COUDERC, Michel CAPONI À Flore THEROND, Michel COMMANDRE À Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT À Sébastien MOREAU, Bernard RIEU À Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 23	
Votants : 30	
Pour : 30	
Contre : 0 Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MOREAU

DELIB-2023-098 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LA GENETTE VERTE

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la délibération 2018 - 067 fixant les tarifs de location de la Genette Verte

CONSIDÉRANT la délibération 2022-116 fixant les tarifs des spectacles de la Genette Verte pour la saison 2022-2023

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser ces tarifs, notamment en fonction de l'augmentation des charges de fonctionnement,

SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION,

Monsieur le Président propose l'application des tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023 :

TARIFS SPECTACLES TOUT PUBLIC

Chaque spectacle est classé dans une catégorie (A, B ou C), en fonction du coût du spectacle, de l'événement, du lieu et du type de public ciblé

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le



ID : 048-200069151-20230601-DELIB_2023_098-DE

	A	B	C
Tarif plein	15,00 €	12,00 €	6,00 €
Tarif réduit*	12,00 €	10,00 €	
Tarif enfant (jusqu'à 12 ans)	6,00 €	6,00 €	

* Le tarif réduit est réservé aux jeunes de 12 à 18 ans, aux lycéens et aux étudiants, aux personnes bénéficiant des minimas sociaux, aux handicapés et aux plus de 65 ans (Sous réserve de présenter un justificatif en cours de validité) ainsi qu'aux groupes de plus de 10 personnes effectuant une réservation et un paiement communs.

TARIFS SPECTACLES EN TEMPS SCOLAIRE

5,00 € par élève ou enfant de la crèche

Gratuité pour les accompagnateurs

TARIFS ABONNEMENTS

Saison 2023/2024	Conditions	Coût	Nb de spectacles
Carte Genette	Valable 1 an à partir de la date d'achat. Nominative, mais cessible à un tiers en cas d'empêchement.	45,00 €	5
Carte Loupiote	Réservée aux enfants jusqu'à 12 ans. Valable 1 an à partir de la date d'achat. Peut être utilisée par plusieurs membres d'une même fratrie sur des spectacles différents.	15,00 €	3

TARIFS ATELIERS

6,00 € par participant ou 6,00 € par binôme parent-enfant

MODES DE RÈGLEMENT

Espèces, chèque, carte bancaire, Pass'jeunesse et Pass Culture

TARIFS DE LOCATION ANNUELLE DU STUDIO DE DANSE (année scolaire)

1 créneau de 2h hebdomadaire : 200 €

2 créneaux de 2h hebdomadaire : 300 €

Tarif réservé à l'école de danse Ballet Bross' : 400 €

Caution : 200 €



TARIFS DE LOCATION PONCTUELLE DU STUDIO DE DANSE

1 heure : **15 €**
1 journée : **50 €**
1 week-end : **80 €**
Caution : **200 €**

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE UTILISATION TYPE CONFÉRENCE (projection + micros)

Une journée (9h -18h) ou une soirée (19h – 23h)

Du lundi au samedi : **250 €**
Dimanche et jour férié : **300 €**
Caution : **300€**

Une journée + une soirée

Du lundi au samedi : **350 €**
Dimanche et jour férié : **400 €**
Caution : **300€**

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE UTILISATION TYPE SPECTACLE (régies son et lumière)

1/2 journée de répétition + spectacle en soirée

Du lundi au samedi : **600 €**
Dimanche et jour férié : **700 €**
Caution : **1000 €**

1 journée de répétition + spectacle en soirée

Du lundi au samedi : **800 €**
Dimanche et jour férié : **900 €**
Caution : **1000 €**

TARIFS PARTICULIERS

- **Ballet Bross'**

Spectacle de fin d'année : **500€**

- **La Nouvelle Dimension**

Festival Vues du Québec (6 jours) + 5 projections dans l'année : **300€ / an**

Projection supplémentaire : **60 €** du 1^{er} novembre au 30 avril / **40€** du 1^{er} mai au 31 octobre

- **Cinéco**

Séance hebdomadaire : **500 € / an**

Projection supplémentaire demandée par une association ou un particulier mais assurée par Cinéco : **60 €** du 1^{er} novembre au 30 avril / **40€** du 1^{er} mai au 31 octobre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE les nouveaux tarifs de la GENETTE VERTE, présentés ci-dessus, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023.

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Sébastien MOREAU

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.